L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
JEUDI MATIN, 2 AOUT.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Souvenirs d'un page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FÉVAL.

Deuxième partie.

LE MORE.

VI

LA POMME D'AMOUR.

Le cardinal de Richelieu avait dépensé beaucoup de temps et d'argent pour créer cette magnifique propriété qui fut, depuis lors, un des traits les plus connus de la physionomie de Paris. Certes, aucun autre palais ne pourrait raconter tant d'histoires dramatiques ou amoureuses. Aussitôt construit, il devint le centre de la vie parisienne. Il régna, comme Louis XIV, dès son berceau, puis, rival heureux des Tuileries, intrigant, spéculant, soupant, faisant l'amour, il fut tantôt la Fronde, tantôt la Régence, tantôt la Révolution, tantôt l'Invasion, toujours à la mode, toujours favori de la grand'ville, jusqu'à ces derniers temps où sa vogue calmée le livra en proie aux restaurants à prix fixe, providence des dîneurs provinciaux.

Paris brillant s'en est allé plus loin. Paris populaire est ailleurs. On dirait que ce pauvre Palais-Royal, nettoyé, assaini et faisant de la musique pour vivre, comme un aveugle, a en lui désormais quelque chose qui repousse Paris. C'est peut-être un restant de l'odeur des Cosaques, auxquels il fit si terriblement fête autrefois.

Au temps où se passait notre histoire, il était tout battant neuf. Il était sorti de terre entre notre prologue et notre drame.

Vers l'année 1628, M. de Richelieu avait acheté l'ancien hôtel de Mercœur, abandonné depuis longtemps par les Lorraine et l'hôtel de Rambouillet, antique demeure du fameux connétable d'Armagnac, plus quatre autres domaines, au travers desquels passaient les remparts et fossés de Paris. Il se trouva maître ainsi d'une enceinte parallélogrammatique qui touchait d'un côté à l'hôtel de Rohan, de l'autre au chemin des Bons Enfants. La rue de Richelieu fut percée sur ces terres.

En 1630, le palais était achevé. Mais en l'année 1643, où nous sommes, bien que la reine-régente et le jeune roi y eussent établi leur demeure, rien n'avait été fait encore pour dégager les abords de cet immense carré que les propriétés particulières opprimaient de tous côtés, même au-devant de cette façade.

Le chemin des Bons-Enfants, surtout, d'un bout à l'autre, couvent, hôtels et masures, dominait entièrement les jardins, beaucoup plus grand alors qu'aujourd'hui.

A l'extrémité méridionale de cette ruelle et non loin de la magnifique salle de spectacle que le cardinal avait fait construire pour les représentations de *Mirame*, sa tragédie bien-aimée, se trouvait un cabaret de vaste étendue dont la porte d'entrée donnait sur la *Court Orry*, sorte de cul-de-sac irrégulier que la cour des Fontaines remplaça en partie. Ce théâtre que Molière devait illustrer par ses triomphes et par sa mort, était alors abandonné, à cause du grand deuil royal.

Du cabaret à la porte latérale du palais qui ouvrait sur la Court Orry, c'était une sorte de terrain vague, plein de décombres et de matériaux, car la mort avait surpris le cardinal au milieu des grands travaux qu'il avait entrepris de ce côté.

Le cabaret portait pour enseigne un tableau représentant le berger Pâris tenant le prix de beauté entre trois déesses, avec cette enseigne : « A la Pomme d'Amour, bonne chère et bon vin. » Il était tenu par deux de nos anciennes connaissances : la Chantereine, cette belle fille qui avait fait autrefois l'ornement du cul-de-sac Saint-Avoye, sous Marion la Perche pré, et l'ex-racoleur don Ramon, lequel était rentré dans la vie civile.

Ils formaient maintenant un couple légitime, auquel, contre l'habitude, la femme avait donné son nom. C'étaient maître Chantereine et sa bourgeoise.

La Pomme d'amour pouvait passer pour une maison bien achalandée, ou le populaire abondait, où les pages et les valets des hôtels nobles du voisinage faisaient volontiers ripaille, et où maints gentilshommes sans préjugés ne dédaignaient point d'entrer sains de corps et d'esprit pour en ressortir fous et malades.

C'était le soir de notre visite au clos Pardaillan. Il y avait bonne et nombreuse compagnie à la Pomme d'amour, et dame Chantereine, que les ans avaient grossie abondamment et fleurie outre mesure, trônait, majestueuse, derrière son comptoir.

Maître Chantereine, qui avait pris tournure de citoyen paisible, prenait le frais sur le pas de sa porte en buvant à petites gorgées une tasse de vin cuit et regardant avec une sommolente indifférence le paysage nocturne qu'il avait en face. Nous disons paysage, car la lune, en se levant derrière les échafaudages d'une maison neuve, bâtie par le cardinal lui-même en conséquence de son contrat avec le marquis d'Estrées, dernier propriétaire du vieil hôtel de Mercœur, donnait de largeur et de la physionomie aux décombres qui emplissaient le terrain et que surmontaient deux ou trois arbres épargnés par le hasard : c'étaient des monceaux de pierres, des poutres, de hauts poteaux supportant des ponts de planches. A droite, la maison du marquis d'Estrées qui jamais ne devait être achevée laissait passer les rayons de la lune par ses murailles à jour ; à gauche, une étroite échappée montrait la rue Saint Honoré ; au fond, la masse du palais Cardinal s'élevait avec ses fenêtres sombres, et la grande lanterne suspendue au-dessus de sa porte latérale, alors connue sous le nom de Porte Le Mercier.

Deux ou trois groupes de pages et laquais causaient et buvaient dans la salle commune du cabaret, qui contenait en outre des soldats et des petits bourgeois. Ce coquin de Mitraille, mélancolique et n'ayant devant soi ni chopine, ni gobelet, s'asseyait dans un coin, seul à sa table. On causait de tous côtés à la fois, et la conversation vagabonde abordait nombre de sujets. Il n'y avait que Mitraille pour rester silencieux.

—Avant huit jours, dit un page de Vendôme, M. le duc de Beaufort sera le maître. Madame la reine lui a commandé d'oublier la belle Montbazon pour l'amour d'elle.

—Le petit abbé de Gondy, ramotait plus loin un laquais de la Meilleraye, a persuadé à mademoiselle de Chevreuse qu'il ne fait plus temps de jouer à la poupée. Elle commence de bonne heure à chasser de race. Quant au petit abbé, il se bat tous les matins et se grise tous les soirs...

—Il sera cardinal, conclut le page de Vendôme.

—Entendites-vous parler, demanda la Chantereine, de ce sacrilège assassin donné aux murailles du couvent des Capucins par un certain chevalier Gaëtan ?

—Nous savons qui est ce chevalier Gaëtan, répliqua un soudard. Son père, François de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, avait pris la mignonne de M. de la Meilleraye. M. de la Meilleraye et le cardinal ont assassiné Saint-Preuil, en 41, par la main du bourreau...

—Tais ta langue ! interrompit le laquais du maréchal.

Il y eut un murmure. On disait :

—François de Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint Preuil, était loyal comme son épée et plus brave qu'un lion !

—Il m'empêche, repartit le laquais, que le jeune Gaëtan a parlé de vengeance, et qu'il ne fera pas de vieux os. M. le maréchal tient l'armée du Roussillon, la reine a besoin de lui. Je parie deux pistoles qu'avant huit jours le jeune coq aura la crête coupée.

Ce coquin de Mitraille donna un grand coup de poing sur la table.

—A qui en avez-vous, capitaine ? demanda-t-on de toutes parts.

Et la Chantereine ajouta :

—Capitaine, que faut-il vous servir ?

—Ici, l'homme ! ordonna Mitraille en s'adressant au cabaretier.

L'ancien racoleur se leva indolemment.

—Plus vite ! commanda Mitraille.

—Il n'en est pas moins vrai, reprit le page de Vendôme, que maître Gaëtan court encore. Avez-vous ouï parler de cet original qu'on appelle le More, vous autres !

—Parbleu ! fut-il répondu à la ronde.

—A l'heure où maître Gaëtan se sauvait, poursuivi, le page, on a trouvé ce drôle de corps dans la galerie qui mène à l'appartement privé de M. le duc...... et M. le duc croit désormais dur comme fer que le More est l'enchanteur qui lui donne la colique.

On rit un peu, mais la colique de M. de Vendôme durait depuis tantôt vingt-cinq ans. C'était un comique bien usé.

—Ça, maître Chantereine, dit Mitraille au cabaretier qui était enfin venu à l'ordre. N'as-tu point vu, ce soir, ici ou aux alentours, un personnage cuivré de peau, haut de taille, coiffé d'un turban païen et enveloppé dans un bernuz, comme ils appellent ce manteau blanchâtre ?

—Mais c'est le More dont vous parlez là, capitaine, répliqua l'ancien racoleur.

—C'est le More...... ne l'as-tu point vu ?

—Vertu Dieu ! grommela le cabaretier, je l'ai assez vu comme cela, et ses questions sur le passé ne me plaisent qu'à demi ; j'en réponds ! ... Non, capitaine, ajouta-t-il tout haut, il n'est pas venu, ce soir.

Mitraille toucha une énorme épée qu'il avait au côté !

—J'ai pris cet outil à son intention, grondait-il en frisant sa moustache. Ce démon-là me fait peur..... et ceux qui me font peur, je les larde, sangodimoy !

Il était à jeun, ce coquin de Mitraille, et selon le système exposé par la gentille Mélise sa fille, il devait avoir de mauvaises pensées.

Il demanda une mesure de vin, et rien que l'idée de boire adoucit son accent.

—Quoique, murmura-t-il à part lui, poursuivant un travail mental qui ne lui était point ordinaire, quoique la fillette prétende que cet homme a du bon...... qu'il parle, ventrebleu, si ses intentions sont honnêtes ! Mais vous feriez plutôt causer une borne ! Ce qui est certain, c'est qu'il est l'ami ou l'ennemi de madame Eliane, puisqu'il n'ouvre jamais la bouche que pour questionner à son sujet. Dans le doute, moi je pense qu'il faut lui casser la tête ! c'est clair.

Maître Chantereine revenait en ce moment avec la mesure de vin.

—Ce serait œuvre pie, capitaine, dit-il, que de débarrasser la ville de cette diabolique figure. Dieu sait ce que ce scélérat d'Espagnol, soit maître, vient faire chez nous. La reine regarde toujours par-dessus les Pyrénées. Et si on allait nous apporter la sainte-inquisition, capitaine...! Soyez tranquille, aussitôt que j'aviserai le More, je vous ferai signe, et je vous servirai de second si vous voulez le mener sur le pré.

Une chose singulière, c'est que la lune, à quelques pas de là, pénétrant dans l'enceinte à jour de la maison en construction, éclairait en ce moment un être humain, immobile comme une statue, qui répondait parfaitement à la description de ce coquin de Mitraille.

Il était cuivré de peau, haut de taille, coiffé d'un turban païen et enveloppé dans un bernuz ou burnous, pareil à ceux que portent les Africains de Tanger. Il avait en outre, circonstance oubliée par Mitraille, une barbe épaisse et d'un brun fauve qui masquait presque entièrement son visage.

Cet homme semblait placé là en sentinelle. Il guettait par une des ouvertures de la muraille ce qui se passait au dehors.

Quand il s'aperçut que la lune l'éclairait par derrière, il se rangea du côté pour se mettre dans l'ombre.

Le terrain vague qu'il paraissait surveiller était en ce moment désert.

Ce coquin de Mitraille but un verre de vin. Il le trouva bon et pensa :

—Après tout, le diable n'est pas si noir qu'on le pense. Ce don Esteban a des yeux qui... En vérité, oui, des yeux de chrétien.... et je donnerais gros pour savoir où j'ai vu ces yeux-là autrefois !

—Tiens, tiens ! s'écria le page en ce moment, voici les fenêtres du salon de madame la reine qui s'éclairent.

Chacun tourna les yeux vers le palais cardinal, dont les croisées présentaient en effet maintenant une ligne de lumière.

—C'est la première fois depuis la mort du roi, dit-on, à la ronde.

Et quelques voix ajoutèrent :

—Le deuil de sa majesté n'aura pas duré longtemps.

La Chantereine prit un air d'importance.

—Vous n'y êtes pas, dit-elle. On sait ce qui se passe ici, parce qu'on a gardé quelques belles connaissances. M. le baron de Gondrin, qui va faire la pluie et le beau temps à la jeune dame de Beaufort mène bien sa barque, se souvient de jadis et vient encore de temps en temps nous dire : Bonsoir, mignonne.... Il y a donc que madame la reine voudrait bien se divertir un tantinet, sans rompre son deuil. Vous avez ouï parler peut-être de cette invention nouvelle où bien des gens voient de la sorcellerie : la lanterne magique, comme ils appellent cela !

—Certes, certes, fit-on de toutes parts. On dit que c'est merveilleux, cette mécanique-là !

—On dit vrai. M. de Gondrin a trouvé deux Lombards de Bergame qui ont acheté en Allemagne un de ces instruments,...... et c'est ici qu'on en a fait l'essai..... ici, à la Pomme-d'Amour.

—Alors, vous l'avez vu !

—Comme je vous vois ! et il paraît bien qu'il n'y a point de diableries là-dedans, puisque j'avais fourni le drap blanc et que la chose ne l'a pas roussi...... c'est tout un déluge de petites gens qui se mettent à gambader sur la muraille de ci, de là, si prestement, si mignonnement....

—C'est donc vivant ?

—Comme vous et moi.

—Et ça parle ?

—Comme père et mère...... c'est-à-dire, il y a un des deux Bergamasques qui parle pour tout le monde. Tant il y a que M. de Gondrin a fait son rapport à madame la reine, et que, pour amuser le petit roi, il y a, ce soir, lanterne magique à la cour, dans les appartements privés.

Deux hommes, enveloppés dans des manteaux couleur de muraille, venaient de se rencontrer au centre du terrain vague. L'un avait débouché par le chemin des Bons-Enfants, l'autre arrivait de la rue Saint-Honoré.

Ils se donnèrent la main et regardèrent tous deux du côté du cabaret.

—La Pomme d'Amour est bien pleine, ce soir, dit l'un d'eux.

—Mauvais endroit pour une conversation secrète, répondit l'autre. Restons ici, monsieur de Saint-Venant. M'est avis, d'ailleurs, que nous n'en avons pas bien long à nous dire.

—Peut-être, maître Barnabi, peut-être. Quelles nouvelles ?

—Madame Eliane a quitté le château de Pardaillan depuis huit jours.

—Est-ce tout ?

—C'est la cinquième fois, depuis deux ans, qu'elle risque ainsi la découverte de son secret. Il lui faut des motifs bien graves.....

—Elle en a, maître Barnabi, et je les connais à peu près, quoique, certes, elle ne me les ait point confiés. Pour abandonner un époux si cher, à qui elle prodigue des soins si héroïques, pour interrompre un dévouement si beau......

Au lieu de poursuivre, le conseiller de Saint-Venant eut un ricanement amer.

Mathieu Barnabi et lui avaient quitté le centre de la place pour se mettre, sans doute, à l'abri de la rencontre des passants. Ils allaient maintenant parmi les matériaux épars devant la maison en construction.

VI

LA POMME D'AMOUR.

L'homme qui se tenait immobile dans l'enceinte s'était collé plus étroitement à la muraille, avec laquelle son burnous blanchâtre se confondait. Il avançait la tête avec précaution jusqu'à l'angle d'une embrasure. On eût dit un chasseur qui a tenu l'affût patiemment et qui se redresse à l'approche du gibier.

Mathieu Barnabi fit un geste d'impatience.

—Vos moqueries ne sont pas de saison, M. de Saint-Venant, dit-il. J'ai peur.

—Peur de quoi, mon savant compère ?

—De bien des choses. Comptons sur nos doigts, s'il vous plaît. J'ai peur de vous, d'abord qui ne ponez jamais franc jeu et qui essayez toujours d'attirer à vous la couverture......

—Compère, chacun de nous tire de son côté. Tant pis, si le molleton se déchire.

—J'ai peur, en second lieu, de cette petite fille qui a disparu......

—Cela me regarde, compère, interrompit encore le conseiller. Mademoiselle de Pardaillan m'appartient en propre : je saurai bien la retrouver quand il en sera temps.

—Troisièmement, j'ai peur de M. de Gondrin. Le voilà puissant, et les imprudences de madame Eliane lui font la part si belle !

—Si monsieur le baron gagne la partie, prononça paisiblement Saint-Venant, nous nous mettrons dans son jeu.

—Sera-t-il temps encore ? Quatrièmement, j'ai peur de madame Eliane. C'est une vaillante femme.

—A qui le dites-vous ? Soupira Saint-Venant.

—Nous n'avons jamais eu la preuve que votre cher filleul, Renaud de Guezevern ou de Pardaillan, est bien mort....

—Plus bas, mon compère... Quand on vent être parfaitement sûr de ces choses-là, il faut les faire soi-même. Si j'étais aussi certain de la mort du fils que de celle du père...

—Les absences répétées de madame Eliane doivent avoir trait à son fils, M. le conseiller.

—Savoir ! Moi je crois qu'elles ont trait à sa fille...... Ecoutez-moi, maître Mathieu Barnabi, nous causions là comme si nous étions en notre logis, les pieds au feu de la cheminée. Ce n'est pas le lieu. Vous êtes un savant médecin, mais vous n'êtes pas fait pour gâter les nouvelles. Vous ne savez rien, moi je sais tout, en conséquence, c'est à moi de parler.

—Ah ! fit l'ancien droguiste de la reine-mère, en prenant une pose attentive, vous savez tout !

La tête bronzée de l'homme au bournous s'allongea plus attentive.

Au cabaret de la Pomme d'Amour, les conversations devenaient de plus en plus bruyantes, à mesure que le vin faisait son effet. En un instant on les groupes se taisaient par hasard, on put entendre la voix de ce coquin de Mitraille qui disait :

—Maître Chantereine, je me prive de boire, parce que j'ai besoin d'être toujours sain de raison. Servez-moi une autre mesure de vin. Je donnerais volontiers une demi-pistole, moi qui ne suis pas riche, pour savoir si ce don Esteban est un scélérat ou un honnête homme.

Nos deux interlocuteurs de la Court Orry tressaillirent tous deux à ce nom.

—Don Esteban ! répéta tout bas Saint-Venant ; je me suis déjà occupé de celui-là...... beaucoup.

Il ajouta :

—C'est pourtant avec notre argent que ce misérable Ramon, qui s'appelle maintenant Chantereine, a monté son cabaret. Il maneuvra bien cette nuit-là. L'enfant disparut...... et l'incertitude où il nous laisse depuis quinze ans lui vaut une bonne rente....

—Monsieur le conseiller, interrompit Mathieu Barnabi, j'avais un article dans le compte de mes frayeurs...... ce don Esteban est venu chez moi.

—Ah ! fit Saint-Venant dont la joue rubiconde pâlit aux rayons de la lune.

—Il est venu chez moi, répéta Barnabi. Est-ce un vrai More comme qu'il le dit ou un chrétien, selon que l'indique son nom espagnol ? Je ne sais, mais il m'a fait passer pour sorcier auprès de bien des gens, autrefois, avant d'avoir une honnête aisance. Et que je meure s'il ne m'est pas arrivé parfois de rencontrer juste !..... Si je pouvais croire aux sorciers, après cela, monsieur de Saint-Venant, je vous dirai que ce diable d'homme en est un, car il m'a rappelé des choses......

—Et vous a-t-il attaché vos secrets ? demanda vivement le conseiller.

(*A continuer.*)

ÉLIXIR DIGESTIF
DE PEPSINE.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques, elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins ; sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées*, *pituites*, *renvois de gaz*, *inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépôt général : à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade ; — à *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn ; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

L'ELIXIR DIGESTIF se trouve également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Douane.

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

PEREIRE	Duchesne	28 juillet.
VILLE DE PARIS	Surmont	11 août.
EUROPE	Lemarié	25 août.
NAPOLEON III	Bocande	8 sept.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct :

VERA-CRUZ	capitaine Bellard	samedi 4 août
TAMPICO	capitaine Gilbert-Pierre	samedi 18 août
FLORIDE	capitaine	samedi 15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR :
Premier cabine, y compris le vin......$80
Entrepont, avec une table excellente...$40
Soins médicaux, gratuits.
Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 58 Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 55 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hotel.
Au Havre, chez Wiliam Iselin & Cie.
Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir les billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 55, Carondelet. 8 fevr

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis. — Ligne Morgan.

Départ, DIMANCHE, 5 août, à 8 heures du matin.
Passage pour Galveston......$21
" Indianola......30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer en fer
HARLAN,
à basse pression et hautes,
Commandant John Lewis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.
Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.
Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.
L'achat de charbon n'est reçu à bord que quand elle est dans des contenants en fer blanc.
Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.
N. B.—Le fret pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allège, aux frais et risques des consignataires. 1er août

POUR MOBILE.
La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.
—Steamer tous les jours—
LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.
Départ, JEUDI, 2 août, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.
Le beau steamer neuf
LOUISE,
à aubes et à basse pression et en fer,
Jas. Hopkins, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.
Le fret est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.
N. B. — Le fret pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin après cette heure le fret sera envoyé par le steamer du lendemain.
Le fret pour la côte sera reçu jusqu'à midi.
Il y aura un voyage aller et retour tous les jours à moins de basses eaux ou de mauvais temps.
I. C. HARRIS, agent,
2 août au coin des rues Camp et Commune.

BATEAUX DU LAC.
Ligne de bateaux à basse pression de la malle des Etats-Unis.
Pour Mandeville et Madisonville tous les jours et Covington les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.
Les beaux et rapides bateaux favoris à basse pression [illegible] LAURA et ELLA MAY partiront comme suit :
L'ELLA MAY, [illegible]
[illegible]
LOUIS FRIGERIO,
24 juillet—1m No. 25, rue de Chartres

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.
Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain. Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,
CREOLE,
Commandant Charles Walker,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus
Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.
25 juillet—1m

Pour les Forts, la Quarantaine, Buras Settlement, Pointe à la Hache, Hewitt's, Bradish [illegible] tous les jours, [illegible] capitaine Alex Queant [illegible] et les passagers pour le BROWN [illegible] JOHN E. HYDE & CO, No. 113, rue de la Commune. 1er août—1m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, Vermouthville, du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, SONORA, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. E. CARLIN, 33, Old Levee.
P. S.—La SONORA prendra des passagers pour tous les points de la côte.
J. S. PAGAUD, agent d'annonces.
5juillet—1m 9 Poitou street

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White— Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.
Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.
8 juill—1 m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,
Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.
CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport au terre, aux conditions les plus favorables.
EDWARD RIGNEY, Président ;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président ;
H. P. JANVIER, Secrétaire
5juillet—1an—112

JACOB OTT, Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 1Snov

Transfert de Bureaux.
LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.
Tlavril—1-lire

MISCHE & CO.
(Successeurs de BARRETT & HUBER),
MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,
Rue Poydras, No 71.
ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. 9fev

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C
EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, des tout les différents ministères et devant les comités du Congrès.
10mai—3m

JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSTEIN
LEVY, DIETER & Co.,
Marchands-Commissionnaires,
27, Rue Carondelet,
Nouvelle-Orléans.
AVANCES.
Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston ou à MM. RATHBONE frères & Co, à Liverpool.
LEVY, DIETER & CO

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS
Tenu par J. H. KREBS.
Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière ou il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les accommodements désirables, à un prix modéré.
J. H. KREBS.
18mai—6m

MALADIES.
M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.
Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.
Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.
F. GAUDOZ, pharmacien,
encoignure Orléans et Bourbon.
1er juil

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE.
FABRICANT DE LIQUEURS,
8......RUE ST-LOUIS......8
Nlle-Orléans.
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN
—ET—
Liqueurs françaises de tous genres.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1866.
A une élection tenue le 9 de ce mois par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année courante, MM.
Lafayette Folger, J. Adams,
Thos. S. Blake, A. Ducros,
F. Malochée, D. Miller,
Jules C. Denis,
C. W. Bradbury,
Hy Peychaud.
Et, à une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement élu Président, M. F. Malochée, Vice-Président, et Louis Barnett, Secrétaire.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
25 juillet—1m

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs, une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour la fortifier...... c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès ou des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, à la gale, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

DE HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille en est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du Royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

Nov 594 Broadway, New York

FONDERIE DE LEEDS,
[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à drainer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Howell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

14 juin—6 m LEEDS & CO.

AGENCE D'IMMIGRATION
54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine. 11nov—1m

HOTEL FIJUX,
10 & 12 Waverly Place—New-York,
A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et le voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hôtel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc. 21 juin 3m

DROGUES. MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles.
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,
AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités
1er nov

Foire à Mandeville.

UNE Foire au bénéfice de l'Eglise de Mandeville sera inaugurée dans cette localité, samedi, 28 juillet, et sera ouverte au public deux fois par semaine, le samedi et le dimanche, jusqu'à nouvel ordre. On recevra avec reconnaissance les offrandes de ceux qui voudront bien contribuer à l'œuvre ; elles devront être adressées à M. Coquillon, à Mandeville 21 juillet—1m

Société.

LES soussignés ont ce jour formé une société en commandite, sous la raison de QUEYROUZE & BOIS, pour le commerce de groceries, vins et liqueurs, selon acte pardevant Selim Magner, notaire public, en cette ville,
LEON QUEYROUZE,
OSCAR BOIS,
J. AVET, en commandite.
Aux Blue Stores, encoignure Bienville et Vieille-Levée.
Le soussigné continue comme par le passé, les affaires de commission et d'importations.
18 juillet—1m J. AVET.

O. B. GRAHAM & CO,
139......RUE GRAVIER......139
Entre les rues Camp et St-Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et en arrivage par les premiers bâtiments d'Europe, et comprenant—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à serviettes, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ging, &t, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de toile, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapres Huckaback écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingan, linge de table, gingham, dit fancy, Wibby, [illegible] indiennes rouges, mouchoirs Madras, cotons à coudre et fil de chanvre 6 janv

AVIS.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.

UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes de banques ou des propriétés spéciales dans les caveaux de cette dernière institution, sont priées de les en retirer immédiatement ; autrement il en sera disposé dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, aux risques des propriétaires.
21juin INO F IRVINE, Caissier.

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris.
145......rue Commune......145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.
J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages que ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres, sur les bijoux et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général, sur les bons, les actions les titres, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la revente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les retirer à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir. 1er avr

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANTE,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No.........RUE DU CANAL.........No
entre Bourgogne et Rampart, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 juillet—3m

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, une maison après la rue du Canal, près de Lopez.
24 juin—3m

Denture complète, pour $50, dents garanties opération sans douleur.
No2......Le Dr. SPYER, dentiste......No2
—Coin Camp et Canal—
Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et gênent moins que les autres. Les opérations sont faites de manière que la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne les consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp. 1mars m4

GILLESPIE J. W. & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O Naval Stores (fournitures de navires.)
6juillet—2m Rue du Canal, No 58.

Compagnie d'Assurance de
L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—	
Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94
" " " des rivières	61,721 16
" " " des mers	53,538 78
	362,657 88
En moins, primes remboursées	2,435 44
	360,222 44
Primes non expirées le 30 avril 1866	32,278 30
	392,500 74
Pertes payées dans la même période, savoir :	
Pertes par les incendies	20,016 79
" sur les rivières	38,489 46
" sur les mers	55,411 43
Total des pertes	53,236 68
Ré-assurances	7,616 80
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes moins l'escompte et compte d'intérêt	74,381 25
Taxes et Revenu interne	7,054 72
Quinze pour cent remboursé	53,924 87
En réserve, pour risques non expirés	35,617 12—250,671 44
Bénéfice net	$41,629 30
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets de capital	129,129 30
Prêts garantis par hypothèque	6,786 64
Prêts garantis	27,859 12
Effets pour primes	29,398 37
Actions, bons et autres garanties	124,076 83
En caisse	61,724 43
Comptes individuels pour primes	29,976 87
Propriétés foncières	19,597 73
	438,380 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD secrétaire.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.
Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.
Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Lundi, 10 du courant.
La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se feront assurer.
DIRECTEURS :
J. H. Elmer, L. F. Générés,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
F. Durrive, W. B. Schmidt,
C. Kohn, F. J. Fernandez,
J. A. Seignouret, A. Conte,
Jno J. Adams, A. Brousseau,
Vr Burthe, C. Blanchin,
10 mai—30f de suite B. Saloy.

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp
Capital $300,000,
Avec privilège de le porter à $500 000.
CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.
C. F. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président. Président
E. MAIER, Secrétaire.
Directeurs :
J. H. Elmer, F. White,
W. B. Schmidt, Geo. Meyer,
F. A. Luling, Louis Schwarz,
A. Bruhn, G. L. L. Mayer,
H. Zeberbier, Chas Bendix,
Thos Schorr, Chas Loeffler,
H. F. Klumpp, H. Blasco,
C. T. Forster, L. F. Berje,
C. Fred, O. H. Kerstendick,
H. W. Schwarts, Julius Hoerner,
D. Michel, P. Richert,
Aug. Koenig, E. Claton.

EN VENTE
No. 106 rue du Camp, au premier :
LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.
L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adopté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres ; est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.
Journellement entre 1 et 3 heures P. M., on y fait la cuisine.
Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier.
27 juin—6m

Nouvelle Agence d'Assurance.
L. C. NORVELL & CO.
L. C. NORVELL, Capital représentant RICHARD POWER à Memphis $3,000,000 à la Nlle-Orléans
Au coin des rues Gravier et Carondelet,
Comprenant les excellentes Compagnies suivantes :

Mercantile Mutual Insurance Co.
No 35, Wall street, New York.
ACTIF, 1er Mai 1866 .... $1,500,000.
Organisée en Avril 1844.
Cette Compagnie a payé à ses clients, jusqu'à ce moment, des pertes s'élevant à plus de
Dix-huit millions de piastres.
Depuis neuf ans, les dividendes au comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élèvent en moyenne à
Cent vingt-un et demi pour cent.
Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur le principe que tous les risques sont également profitables, cette Compagnie fera, sur les taux courants, lorsque les primes auront été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.
Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le fret, aux conditions les plus avantageuses.
Elle émet des polices d'après lesquelles les pertes sont payées en or et en monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au bureau de Rathbone Bros & Co., à Liverpool.
ELLWOOD WALTER Président.
CHAS. NEWCOMB, vice-Président.
C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,
108 & 110 Broadway,
New-York, 23 janvier 1866.
Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année dernière et sur sa position actuelle. Avec un actif de plus D'UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans la direction des affaires d'une Compagnie d'Assurance Générale, la compagnie offre avec confiance sa protection contre les risques de l'océan, de la navigation intérieure et de l'incendie.
Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de
Six pour cent
sur les certificats non encore payés de profits, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant cause, lundi, 5 mars prochain. Ils ont en outre résolu de payer un dividende de
Cinq pour cent
sur le capital de la compagnie, lequel dividende sera payé aux actionnaires, au dividende de
Vingt-cinq pour cent
en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera émis des certificats, pour le dit scrip, à partir du [illegible] avril prochain.
Officiers.
James Lorimer Graham, président, Robert M. C. Graham, vice-président, James Lorimer Graham Jr, 2d vice-président
H. H. PORTER secrétaire.
ELLIOTT ROFFINS agent général.
Wm K. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,
172 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE.
New-York, 2 Février 1866.
CAPITAL............$400,000.
Actif, 1er Février 1866.

Bons des E. U. et d'Etats (valeur du marché)	$ 2?6 7?4 00
Bons et hypothèques	1?? ??? 90
Prêts sur demandes	1? ??? 74
Argent en caisse et entre les mains des agents	40 ??? 91
Primes non payées	5 7?? 61
Divers	47 ?? 33
	$715 ??? 07
Pertes non réglées	14 22? 7

Capital et surplus .... [illegible]
UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande en argent, aux actionnaires.
AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable le 15 mars en argent.
AUSSI, UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (30) VINGT POUR CENT, sur les primes gagnées de profits, pour l'année expirée le 31 janvier 1866. Le scrip sera délivré à partir du 15 mars prochain.
GEO. C. SATTERLEE Président.
HENRY WESTON, Vice Président
WM K. LOTHROP Secrétaire
WM A. SCOTT, Assistant-secrétaire
Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices ouvertes et spéciales contre les dangers de l'incendie de la navigation des fleuves, et de l'Océan, entre la Nouvelle-Orléans, et tout port ou lieu que conque des Etats-Unis, et vice versa, ainsi qu'à la Nouvelle-Orléans, et tout port en lieu que conque de l'Amérique du Sud ou de l'Europe, et vice versa, aux conditions les plus favorables. Nous payons toutes les pertes en monnaie courante.
Grâce à notre longue et forte correspondance avec la Nouvelle-Orléans et aux relations nombreuses que nous possédons, nous espérons, en conservant leur confiance, [illegible] Nous prions très respectueusement toutes les personnes qui ont à assurer, à s'adresser à nous, certains qu'elles trouveront leur avantage à accorder leur appui à cette agence.
Nous sommes, avec respect, &c.
L. C. NORVELL & CO

L'Exposition Universelle de Paris.
1867.
AVIS.
AYANT été nommé par Son Excellence le Gouverneur Wells Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris en 1867, j'annonce respectueusement à tous ceux de ses concitoyens qui [illegible] expédition des échantillons des produits, que [illegible] à mon bureau de Poste, boîte 612 Nouvelle-Orléans.
EDWARD GOTTHEIL
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.
LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation de ce vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude et tenues les prix favorables
COUTURIÉ FRÈRES
6 janv 27 rue Vieille Levée

RESTAURANT FRANÇAIS,
72......RUE DE CHARTRES......72
Tenu par Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES. — Pension au mois, à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix
6avril

RESTAURANT St LOUIS,
Tenu par Henri Marche.
Rue St Louis, Nos 77 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, saison pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Marche ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement en leurs familles. 14 novembre

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160 ....RUE STE-ANNE........ 160.
ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.
On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.
Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1710.
26 avril Bureau de Poste de la Nlle Orléans

LEON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
17......Rue St-Louis......17
7 fév Nouvelle-Orléans

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM,
SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend un flu qu'un nom de fantaisie ou les ruses des capitaineurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt actuel
1 fevr 6? rue Commune

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 22 mai 1866.
LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	128,905 15	
Primes de rivières	506,849 59	
		$1,027,286 45
Montant des primes expirées		986,461 44
Pertes payées et estimées		
Pertes d'incendie	$24,492 06	
Pertes de navires	79,646 05	
Pertes de rivières	249,244 38	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 57	
Taxes payées	55,192 34	
Réassurances payées	61,297 21	
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte en moins, &c	149 166 80	
		676,730 21
Bénéfice net		$297,751 23
Montant des primes participant au dividende scrip		494,711 00
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets garantis par hypothèques		$ 60,545 00
Billets garantis par actions		39,994 46
Effets		51,183 51
Propriétés foncières		50,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville		79,000 00
Placé en actions de banques		90,000 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip		53,252 20
Compagnie du Dry Dock Vallette		1,875 00
Dû pour primes et en voie de perception		166,668 18
En caisse		257,436 52
		$847,180 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.
Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.
THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Thos. A. Adams, Saml H. Kennedy,
C. D. Beddecke, James J. Hauke,
Saml H. Newman, A. Dubill,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. Obel,
A. Thomson, A. B. Redding.
25 mai—30f

Mme ALLUARD,
Somnambule,
BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la goutte, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.
Consultations, rue Tremé, 240, entre Ursulines et St-Philippe. 16 avril

VENTES JUDICIAIRES.

R. M. POMEROY & Co. vs. G. V. RAYMOND & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,543—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quatorze d'août 1866, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson, No 23, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

TROIS CAISSES DE MARCHANDISES, etc., suivant inventaire, déposé en mon bureau pour ce qui est saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions— Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 août—6 8,11,14

BOSTICK & SEYMOUR vs. LE VAPEUR ANNA PERRET, LE CAPITAINE ET LES PROPRIETAIRES

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 17,046—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de

Le vapeur ANNA PERRET, ensemble avec sa machine, ses meubles &c, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, à l'intersection de la rue Claiborne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, le dit bateau sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date et privilège sur le dit bateau, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, ainsi que les gardiennage s'élevant à la somme de $600 00 ou environ.

HARRY T HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2,6,10,14,18 août

Chas. E. Alter vs. Geo. Connelly & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, étant le moitié du terrain désigné par le No Quatre-vingt six, de l'îlot désigné par le No Sept, borné par les rues [illegible] de Bassin, du Canal et de la Commune et mesurant trente pieds de face aux rues des Remparts et du Bassin sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
25juillet—août 2,11,18,25

J. T. CAMUS vs G. E. J. LAMY

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 21,7?? — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'Août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Une portion de terre située en cette paroisse, à la droite du fleuve Mississippi, à quatre milles environ au dessous de cette ville, étant une portion de l'habitation [illegible] [illegible]

[illegible]

3o. Et le surplus, s'il y en a, au comptant.
HARRY T HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juillet—14 21 21 juillet—7 août

H. W. Kaike vs le steamship Southern Star, le capitaine et les propriétaires

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,815—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI 23 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le steamship SOUTHERN STAR [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands vs. MARCUS J. ZUNTS

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 1??—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

[illegible]

Adolphe Vivant vs William Francis—Wm. S. Benedict vs le même—Nos 20,??? et 20,???

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er août—10,18,25—Sept 1er

Bureau du Trésorier de la Ville.

HOTEL DE VILLE,
Nouvelle-Orléans, le 19 juillet 1866.

LES délinquants, parmi les contribuables, voudront bien prendre avis que, à dater du 11 août, tous les bills de taxe non payés à cette époque seront mis entre les mains de l'avocat assistant de la ville pour être perçus devant les tribunaux.

Ceux qui désirent éviter de payer 10 pour cent outre les frais de cour, &c., sont invités à venir s'acquitter. Tous les comptes non payés seront irrévocablement remis à l'avocat assistant de la ville à la date ci-dessus mentionnée.

J. HERNANDEZ,
20juillet Trésorier de la ville.

MALADIES SECRETES

M. F. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Exzema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et écoulements.
F. GAUDOZ
16août—1?? coin Conti et Bourgogne

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme DERON,
75.........RUE DAUPHINE.........275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,

guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique,

Remède efficace contre la diarrhée et la dysenterie

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par E. BATTIER, pharmacien,
28 juin—6m encoignure Dauphine et St-Pierre.

MANUFACTURE
DE
Pistolets et d'Armes à feu
—DE—
E. REMINGTON & FILS,
A ILLION, (New-York).

NOUS avons nommé MM. Henry Folsom & Co, de la Nouvelle-Orléans, seuls agents (en Louisiane) pour la vente de nos armes à feu. Les personnes qui désirent acheter des armes sorties de chez nous, peuvent les avoir en s'adressant aux MM FOLSOM qui les vendront aux mêmes prix et conditions que nous. Les marchands qui voudraient essayer nos armes pourront le faire et auront le privilège de nous les rendre, au bout de trente jours, à partir du jour de l'achat, toutes celles qui n'auront pas été vendues. Les paiements devront se faire sur livraison des armes et l'on remboursera l'argent des celles seront rendues ou si elles ne conviennent pas aux acheteurs.

E. REMINGTON & SONS.

Nous sollicitons des demandes d'échantillons pour essai.
L'essai ne coûte rien. Nous donnons ou, sur demande, la liste des prix de fabrique.
HENRY FOLSOM & CO.
Rue de la Vieille-Levée, No 3, Nlle-Orléans.
14juillet—1m Au bureau de Poste, boîte 2,034.

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
24 juin—6m

VENTES JUDICIAIRES.

VENTES DE CONSTABLE.

Thompson & Barnes, George Mertry, subrogé, vs. Q. Keiffer

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable G. R. Strong Deuxième Justice de Paix, je procéderai le mardi 14 août 1866 à midi, à la vente à l'enchère publique de tout le contenu de la vente, d'un café et salon de biere situé au No. [illegible] rue St-Pierre, entre Royale et Chartres, Deuxième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

JOHN C. KEIZAC
Constable de la Deuxième Justice de Paix
Conditions— Comptant au moment de l'adjudication, ou billets du Trésor des Etats Unis. 2 août—8 14

M. F. Lutt vs M. & Mme Booy.

SIXIEME JUSTICE DE PAIX—No 3000.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thos. S. Collins Juge de la Sixième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le Jeudi 2 août 1866, à 5 heures P. M., à l'encoignure Tronstone et Apollon, saisi dans l'affaire ci-dessus.

D'un lot de Charbon et de Bois, à l'encoignure Tronstone et Apollon, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant
DANIEL WILSON
24 juillet—30, août 2 Constable

S. Deznitter vs. Louis Warner—No 278.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai mardi le 7me jour d'août 1866, à midi, à la vente publique et adjudication de

Du contenu d'un café situé à l'encoignure Bassin et Poydras.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant
ARTHUR LANGE
28 juil—août 2 et 7 Constable

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 27 juin 1866, jugement a été rendu dans cette Cour dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : — No 17,?? Leonard Speers épouse de Henry Byrd, contre son mari. — Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Leonard Speers épouse de Henry Byrd, contre son mari, déclarant qu'il y a dissolution de la communauté et une séparation de biens entre eux, que les propriétés acquises ou qui pourront être acquises par elle soient le fruit de son travail, soient déclarées ses propriétés exclusives, que ses propriétés ne pourront pas être saisies pour les dettes de son mari ; que le défendeur paye les frais du procès.

Jugement signé le 2 juillet 1866.
(Signé) PAUL E. THÉARD, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible]
C. G. REBENTISCH
Député commis

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District [illegible]

[illegible]

Succession de DANIEL CHRISTIE

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

Succession de MOSES BROWN—No 2??

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

Succession de AUGUSTUS SMITH—No 27??

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

SUCCESSION DE ROBERT C. NICHOLAS

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

SUCCESSION DE ELIZABETH O'NEIL épouse de MICHAEL CONDRAN et de JOHN THOMAS CONDRAN

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

SUCCESSION DE [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

SUCCESSION DE CYPRIOT [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] MERCREDI [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

Succession de JOSEPHINE ENDERLE épouse de [illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

Succession de WILHELMINE NEWFALGER

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, Député Greffier

BLADON SPRINGS,
Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'Hôtel a été mis en ordre pour la réception des voyageurs. [illegible] pour la guérison de maladies chroniques [illegible] est trop grande dans le Sud, [illegible] Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour ces Springs.
30 mai—3m JAMES CONNOR & CO

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36, Est-Houston street, près Broadway
Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h
Dîners " " de 4 h. à 6 1/2 h
Chambres meublées de familles et de garçons, Salons Billards, etc.—Prix modérés
On parle Français Anglais et [illegible] 27Avr

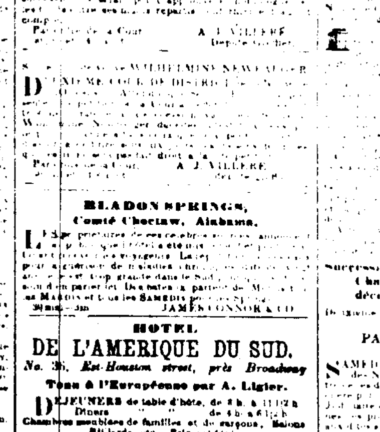

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DE FASSMAN
POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud ; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la force, de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton ; ces cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer diminuent immensément les dangers de l'incendie. Ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats ou le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés ; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes, les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'accomplis des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle Orléans, 7 juillet 1859
A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1000 balles de coton environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces balles étaient en meilleur état que le coton qui était généralement de la presse ; qu'il n'y avait une seule dont le cercle fut [illegible] et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, sur lequel l'homme le plus élevé [illegible] sur soit et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et l'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman
ET
Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
27 juin—6m

MONROE & REDDINGTON
JOHN T. MONROE. THOS REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co ; agents de la Fonderie Tredegar [Tredegar Iron Work] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville
29 mai—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. P. BOISSEAU.

Savons, épices, farine, liqueurs, &c., pour le compte de ceux que cela peut concerner.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu jeudi [illegible]

[illegible]

1er août

PAR G. DE FERIET.

Terrain à bâtir de valeur rue Moreau entre Port et Enghien.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau 42, rue Royale

SAMEDI 4 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'encan

[illegible]

Deux terrains formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Urquhart.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No. 42

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Propriétés de valeur rue des Ursulines, Nos 7? et 81 entre Royale et Bourbon, et rue Ste Anne No 11?, entre Bourgogne et Remparts

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No. 42

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Maison [illegible] rue de la Douane entre Villeré et Roberston.

PAR G. DE FERIET, encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Maison double à étage, rue Miro, entre Hôpital et Quartier.

PAR G. DE FERIET, encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession de John P. Hanner.

Deux terrains de valeur, l'un formant le coin des rues Conti et Prieur, et l'autre étant immédiatement contigu au premier terrain, faisant face à la rue Conti.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau rue Royale No 42

MARDI [illegible]

[illegible]

Succession de Michael James Brown.

Maison [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur

MARDI [illegible]

[illegible]

Successions d'Andrew Dumford et Marie Charlotte Renu, sa femme, tous deux décédés.—No. [illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

PAR G. DE FERIET encanteur
Bureau No 42 rue Royale

SAMEDI le [illegible] septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 juillet—août 4 12 [illegible] septembre 1er

TOURNE ET NEUBERGER.

Succession de Mme A. L. Rigaud.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER.
Eugène Tourné, encanteur,
37 rue Carondelet.

SAMEDI 18 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] pour le compte de la susdite succession,

[illegible]

Le nègre EDWARD [illegible]

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Actions du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, à l'encan.

PAR McCERREN & CO
PLACIDE J. SPEAR, encanteur

IL sera vendu à l'enchère publique, le samedi 4 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, pour le compte de qui de droit, Quatorze bons de $1,000 chacun, première hypothèque de la Compagnie de la construction du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, rachetables en l'année 1889, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable le 1er avril et le 1er octobre.

Les bons sont numérotés de 789 à 790 et de 851 à 852 inclusivement.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 juillet—25,27 31, 4 août

Exemption ou Remboursement
DES TAXES DE VILLE POUR 1861, 1862, 1863 et 1864.

LES personnes qui, en vertu de la loi ont droit à l'exemption et au remboursement de l'une ou l'autre des taxes, sont invitées à s'adresser, sans retard, à
OCTAVE MOREL, au No 11 du Passage de la Bourse
18juillet—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par E. ROGER & CO
O. Delas, Encanteur

JEUDI 2 août 1866, à [illegible] heures du matin, à [illegible] rue de la Vieille-Levée [illegible]

[illegible] comprenant

1er août

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises sèches, habillements, éventails, parapluies, chapeaux, &c.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI [illegible]

[illegible]

2 août

PAR C. D. MORPHY.

Pommes de terre Pommes de terre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

JEUDI [illegible] Poydras [illegible]

[illegible]

Farine et Beurre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

JEUDI [illegible] Natchez et [illegible]

[illegible]

Wm Gordon vs ses Créanciers et les Créanciers de Wm. Gordon & Cie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

CONFORMÉMENT [illegible]

[illegible]

PAR O. VALETON.

Claret assorti ! Vins du Rhin !!

PAR O. VALETON, Encanteur

JEUDI [illegible]

[illegible]

Meubles Meubles

PAR O. VALETON,

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Meubles Meubles Meubles

PAR J. B. CROZAT, encanteur

[illegible]

PAR R. GUTIERREZ.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur

Jalousies, Persiennes à rideaux, Dressoirs, Montres, &c., pour clore une société

[illegible]

PAR ROGERS & KINGSTON.

Maison et Terrain, rue Poeyfarre, Troisième District, à l'encan.

PAR ROGERS & KINGSTON
R. A. KINGSTON, encanteur

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles Meubles Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Un assortiment général de meubles.

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés et non appareillés, beaux Chevaux de monture, bons Mulets de tir, Buggies, Charrettes, &c., à l'Encan

Par MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

—Aussi—

Buggies de modèle et couverts, harnais, charrettes, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison de résidence dans le Troisième District, à l'encoignure des rues Musique et Bons Enfants.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
Bureau, No. 17 Passage de la Bourse

[illegible]

Maison en bois située dans la rue Polymnie et un banc dans l'Eglise St. Paul.

THOMAS HENDERSON vs ses créanciers, et les créanciers de Henderson, Terry & Co.

No 17,??—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICOLAS J. HOLY, encanteur
Bureau No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI le 25 août 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente comprenant les timbres de Revenu Interne aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, notaire public. 22 juillet—août 11 25

Succession de Margaret Ann Hardenbrook—No 1?,?00—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Bacchus et Philip.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICOLAS J. HOLY, encanteur
Bureau, No. 17 Place de la Bourse

IL sera vendu samedi 4 août 1866 à midi, à l'enchère à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, [illegible]

[illegible]

PAR W. H. BUNNELL.

Succession de HENRY G. DOYLE.

Par W. H. BUNNELL, encanteur

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Cinquième Cour de District de la paroisse d'Iberville, [illegible]

[illegible]

Mme LA BLANCHE.

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,

Rue Bienville, No 194.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait jamais entendu parler. [illegible]

[illegible]

Mme La Blanche

grad ; à dans ces différentes branches de l'anatomie obstétrique et a fait une étude des maladies auxquelles ont sujets les femmes et les enfants. [illegible]

Les consultations sont gratuites pour les pauvres—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 194 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessus de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 23 juin—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de départ

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 2 août 1866, il sera vendu [illegible] rue Barthelemy, entre les rues [illegible] Jean Baptiste—

La vacherie de M. J. Pist [illegible] [illegible] vaches [illegible] veaux et les autres accessoires de vacherie. Un excellent cheval.

Une table ronde.
Un chaudron.
Un [illegible]

[illegible]

— Aussi sans aucune réserve —

[illegible]

Aussi à vendre à l'amiable une maison située rue [illegible] No. 36, entre les rues St Ferdinand et Pressé.

Jolie propriété sur la promenade Carondelet.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 4 août 1866, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale

[illegible]

Succession de Alex. [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur

SAMEDI 25 août 1866, [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

Maison en briques de valeur, située dans le Troisième District, et résidence d'été située à ville de Mandeville

No 26,692—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

LOUIS ZIMMER et als vs ELIZA ZIMMER épouse de Joseph W. Gérard et als pour un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Propriétés situées à Mandeville.

[illegible]

Propriété sur la promenade Carondelet, en face du Vieux Bassin.

Succession de Veuve Honoré Alcidas.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 25 août 1866, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 30 juillet 1866, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant Octave de Armas notaire public, aux frais de l'acquéreur [illegible]
26 juillet—août 4 25 [illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de Robert Clarke, No 166

Vente de Terrains attenant à Jefferson City et de Terrains aux dans le Sixième District.

PAR PALFREY & CO,
H. W PALFREY, Jr, encanteur,
Bureau rue Carondelet, No 84.

MERCREDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

Les TREIZE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

Les terrains Nos [illegible]

Les DEUX TERRAINS situés dans la ville et la paroisse de Jefferson, [illegible]

Les dits terrains se touchent et ont chacun 25 pieds de face à la rue [illegible]

Conditions de la vente. La moitié comptant, [illegible]

Les actes de vente avec les timbres de revenu interne des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs.
7 juillet—aout